

Longueuil, le 19 mars 2019

Objet : Demande d'accès n° 2006 82985 – Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 20 février dernier, concernant les copies de CA de la halte routière Jardins-de-Napierville située sur les lots 566 ptie, 569 ptie, 570 ptie, 572 ptie et 573 ptie de la Paroisse de Lacolle.

Vous trouverez en pièce jointe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

- Autorisation du 8 août 2007 et rapport d'analyse (4 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, analyste responsable du dossier, par courriel, à l'adresse fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca en indiquant le numéro du dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Fabrice Tremblay
Conseiller régional en
accès à l'information

p. j. (2)

Longueuil, le 8 août 2007

AUTORISATION

Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., article 32)

Société immobilière du Québec
375, rue King Ouest
Shérbrooke (Québec) J1H 6B9

N/Réf. : 7330-16-01-0108400
400426263

Objet : Construction d'un système de traitement des eaux usées

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 8 avril 2007, reçue le 17 avril 2007 et complétée le 3 août 2007, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construire un système de traitement des eaux usées d'une capacité de 8 m³/d pour le Centre Infotouriste comprenant une fosse septique munie d'un pré-filtre, un poste de pompage et un tertre à sable hors sol en trois sections.

Les travaux seront réalisés sur les lots P-569 et P-570 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle de la municipalité de la paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle, municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville.

Autorisation

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le titulaire s'engage à réaliser ce projet tel qu'il est décrit aux présentes.

Le document suivant fait partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique, daté du 8 avril 2007, signé par Christian Vézina, ing.;

Ce projet devra être réalisé conformément à ce document.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PP/EG

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

RAPPORT D'ANALYSE

Requérant : Société immobilière du Québec
375, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1H 6B9

Date : 8 août 2007

Objet : Construction d'un système de traitement des eaux usées

N/Réf. : 7330-16-01-0108400
300353869

Description du projet :

La Société Immobilière du Québec gère un centre d'information à caractère touristique en bordure de l'autoroute 15 à Saint-Bernard-de-Lacolle. Le système d'épuration du centre date de plus de 30 ans et ne fonctionne plus correctement. Le requérant souhaite l'autorisation du ministère pour le remplacer.

Le projet consiste à construire un nouveau système de traitement des eaux usées d'une capacité de 8 m³/d comprenant une fosse septique munie d'un pré-filtre, un poste de pompage et un tertre à sable hors sol en trois sections. Le sol en place est un gravier et possède une bonne perméabilité. La nappe d'eau souterraine est profonde. L'équipement proposé est de type conventionnel et est adéquat pour ce type de charge et ce débit.

Le libellé de l'autorisation s'exprime comme suit :

Construire un système de traitement des eaux usées d'une capacité de 8 m³/d pour le Centre Infotouriste comprenant une fosse septique munie d'un pré-filtre, un poste de pompage et un tertre à sable hors sol en trois sections.

Les travaux seront réalisés sur les lots P-569 et P-570 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle de la municipalité de la paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle, municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville.

Dans la liste des documents reçu de l'acte statutaire, il n'y a que le formulaire de mentionné et ce, malgré que le document d'autorisation précise que le dossier a été complété le 3 août 2007. Cette situation s'explique avec l'avis favorable de la CPTAQ que nous n'énumérons pas dans les documents reçus et que nous avons reçu à cette date.

Impacts sur l'environnement :

Ce projet représente un gain pour l'environnement.

Implications pour le CCEQ,

Le CCEQ doit être avisé de la délivrance de cet acte statutaire.

Implication pour le secteur hydrique et le secteur industriel :

Sans objet.

Autres informations :

Le projet respect l'ensemble de nos exigences légales techniques et administratives.

Recommandations :

Je recommande la délivrance de l'autorisation et d'en aviser le CCEQ.

Eric E. Gagnon, ing.
Secteurs agricole, hydrique et municipal